

LE TERRITOIRE GARAZI BAIGORRI RÉORGANISE LA COLLECTE DES DÉCHETS !



GUIDE DE LA COLLECTE

TRIER C'EST GAGNER !



La Communauté d'Agglomération Pays Basque réorganise la collecte des déchets sur le territoire Garazi Baigorri début 2018.
L'objectif : mieux trier et limiter notre production d'ordures ménagères !

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Pour que chaque usager produise moins de déchets :

- En améliorant la quantité et la qualité du tri
- En diminuant la part de déchets non recyclables à enfouir

Pour maîtriser les coûts du service face à l'augmentation des coûts de traitement. 1 kg d'ordures ménagères coûte 5 fois plus cher à traiter qu'1 kg de déchets triés !

Pour respecter les obligations du Grenelle de l'Environnement qui impose une tarification incitant à la réduction des ordures ménagères. Cette future tarification permettra une facture plus juste, basée sur la production individuelle d'ordures ménagères.

STOP AUX INCIVILITÉS !

Les dépôts sauvages et brûler ses déchets sont interdits ! Ces pratiques sont passibles d'amendes.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX

Plus grande et plus fonctionnelle, elle remplace celle de Bustince à partir d'avril 2018.

À QUEL COÛT ?

La mise en place d'une tarification différente interviendra au plus tôt en 2020. Pour l'instant, cela ne change rien sur ma facture : je continue à payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cependant, le prix de la TEOM peut baisser grâce aux efforts de chacun.e : s'il y a moins d'ordures ménagères à traiter, cela coûtera moins cher à la collectivité !



le saviez-vous ?

En Soule, en 2016, grâce aux efforts de toutes et tous, la production d'ordures ménagères a baissé de 32 % par rapport à 2015 ! Ce qui leur a permis de baisser la TEOM en 2017...

COMMENT RÉDUIRE MES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Je limite le gaspillage alimentaire.

Je composte les épluchures de fruits et de légumes ainsi que le thé, le café et les coquilles d'œufs. Un composteur par logement est à disposition gratuitement dans les déchèteries.

Je trie au maximum.

J'utilise la déchèterie pour valoriser les déchets acceptés, en particuliers mes cartons, c'est gratuit pour les particuliers et les professionnels !

Je suis vigilant(e) en faisant mes achats pour réduire mes déchets à la source. Je préfère les produits en vrac et en grand conditionnement pour limiter les suremballages.

Je mets un autocollant Stop Pub sur ma boîte aux lettres (disponible gratuitement en mairies et au Pôle territorial).

ASTUCES POUR LIMITER LES ODEURS

- Je ferme bien les sacs que je mets dans mon bac.
- Je composte pour éviter la dégradation des fruits et légumes dans mon sac.
- J'utilise du papier journal pour envelopper les restes de viande et de poisson.
- Je nettoie mon bac avec une éponge, en mélangeant une cuillère à soupe de bicarbonate de soude (enlevant également les odeurs éventuelles) avec de l'eau chaude ou en utilisant du savon noir.

J'opte pour les produits réutilisables : piles rechargeables, cabas, couches lavables...

Je donne ou je vends les objets que je n'utilise plus.

Je fais réparer mes appareils. Je loue ou je me fais prêter ce que je n'utilise pas régulièrement.

Je ramène mes médicaments périmés ou non utilisés à mon pharmacien ainsi que les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (piquants, coupants, tranchants) qui représentent un risque sanitaire. En aucun cas, ils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères. De même pour les produits vétérinaires, à stocker dans le conteneur sur l'exploitation, avant de les confier à votre vétérinaire.

le saviez-vous ?

Les ordures ménagères sont les déchets qui ne se recyclent pas. Après le tri, le compostage, les déchets déposés en déchèterie, il ne reste que les ordures ménagères, comme par exemple :

- les restes alimentaires non compostables,
- les plastiques fins et suremballages (ex : pots de yaourts, films plastiques des packs de lait ou des biscuits),
- les plastiques souples (ex : paquets de pâtes, de bonbons, de chips...),
- les contenants plastiques des plats préparés,
- les barquettes de viande.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DANS CHAQUE COMMUNE

LES COLONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

- Accessibles 7j/7
- Dépôt de 80 litres maximum dans des sacs fermés
- Ouverture avec un badge

LES COLONNES DES EMBALLAGES RECYCLABLES - PAPIERS - VERRE - TEXTILES - PILES

- Partout
- En libre accès sans badge



DEUX BADGES PAR LOGEMENT

→ Utilisables sur les 30 communes du territoire Garazi Baigorri (en privilégiant les colonnes de sa commune).

→ Servant à comptabiliser les dépôts de chaque usager : particuliers, professionnels, établissements publics et associations.



« Chaque ouverture est comptabilisée. Alors j'optimise mon dépôt en mettant 80 litres dans la trappe, en un ou plusieurs sacs ! »

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DANS LES CENTRES BOURGS D'ISPOURE, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, UHART-CIZE, SAINT-ÉTIENNE-DE-BAIGORRY

LE BAC INDIVIDUEL

- Dépôt des ordures ménagères, dans des sacs fermés.
- Chacun.e est responsable de son bac : il doit être sorti sur le trottoir et rentré après la collecte.
- Passage du camion de collecte une fois par semaine.

LES SACS TRANSPARENTS

- Dépôt des emballages recyclables : bidons, flacons et bouteilles en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques. En cas de doute, mettre les déchets avec les ordures ménagères.
- Dépôt des sacs transparents directement sur le trottoir.
- Passage du camion de collecte tous les 15 jours.



LES DEUX BADGES

→ Utilisables sur les colonnes des ordures ménagères.

« Chaque présentation de bac est comptabilisée.

Alors je ne sors le bac que lorsqu'il est plein ! »



ATTENTION !

À partir du 1^{er} trimestre 2018, ne sont plus collectés :

- Les bacs qui n'ont pas été distribués par la Collectivité.
- Les bacs avec les ordures ménagères en vrac.
- Les bacs au contenu non-conforme (verre, déchets dangereux, déchets verts...).
- Les bacs surchargés au couvercle non fermé. Les sacs posés au dessus ou à côté du bac.

le saviez-vous ?

Le bac à ordures ménagères est équipé d'une puce électronique enregistrant le nombre de collecte de mon bac.

QUESTIONS / RÉPONSES !

En cas de déménagement, d'aménagement ou de changement de situation, que dois-je faire ?

Vous devez le signaler au Pôle territorial Garazi Baigorri pour mettre à jour vos coordonnées, ouvrir ou résilier votre compte ou encore avoir l'équipement nécessaire pour la collecte.

Si quelqu'un dépose des déchets dans mon bac ?

Si vous présentez votre bac à la collecte et que quelqu'un y dépose ses déchets, cela est sans incidence financière pour vous, puisque votre facturation est réalisée en fonction du nombre de levées et non du poids de vos déchets. Pour éviter les apports extérieurs, présentez-le uniquement lorsqu'il est plein, couvercle fermé et rentrez-le après le passage du camion.

Devrais-je payer la présentation des sacs transparents ou le tri ?

Non, la tarification incitative concerne uniquement les déchets ménagers non recyclables.

« Adoptez les bons réflexes pour préserver notre santé, l'environnement et l'avenir de nos enfants ! »



Je ne produis pas de déchet, pourquoi dois-je payer ?

Tout usager produit des déchets même en faible quantité. Qu'il s'agisse d'ordures ménagères collectées en porte à porte ou apportées dans les points de collecte, elles représentent un coût pour la collectivité.

Et si je perds mon badge ?

Si je perds mon badge, je préviens aussitôt le Pôle territorial pour le désactiver. J'aurai la possibilité d'en acheter un autre.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Question sur les pratiques de tri : **06 45 49 29 19**

Question concernant les bacs et les badges, les changements de situation, la redevance spéciale : **05 59 49 21 54**

Question liée à la collecte : **06 48 26 10 59**

Ou par courriel : **dechets.garazibaigorri@communaute-paysbasque.fr**

Site web du pôle territorial Garazi Baigorri : **www.garazibaigorri.com**